



1) Pour tous les services qu'ABW propose :

ABW est tenu au secret professionnel et s'engage à rester discret quant aux clients pour lesquels ils travaillent et à garder strictement confidentielles les informations sensibles échangées au cours de la mission.

ABW garantit un suivi personnalisé avec un interlocuteur unique afin d'assurer le bon déroulement de la mission et d'effectuer un réel accompagnement.

ABW s'engage à respecter les délais demandés pour la réalisation des missions.

2) Pour les missions de traduction :

ABW s'engage à vérifier et contrôler les textes à chacune des étapes de la traduction :

- A réception des textes à traduire : lisibilité du document, nombre de mots, etc.
- Après traduction : conformité du document à remettre au client (format, traduction). Une relecture peut être effectuée par un second traducteur en cas de doute sur la traduction.

ABW s'engage à respecter les délais demandés pour la livraison de la traduction.

ABW demande à ses traducteurs de :

- S'assurer que le nombre de mot à traduire est exact.
- Effectuer des traductions uniquement dans leur langue maternelle et leur domaine d'expertise.
- Respecter les délais demandés.
- Respecter la confidentialité des missions qu'ils effectuent.
- Respecter les consignes demandées pour la traduction (caractères, typographie, mise en page, nommage du fichier...).
- Conserver les traductions effectuées.
- Prévenir ABW dès que possible en cas de retard.
- Relire méthodiquement le document traduit avant livraison de la traduction (ponctuation, orthotypographie...).